TOUTE L'ACTUALITE DE VOTRE VILLAGE DANS LE N°92 DE MARS 2017

Morainvilliers & Bures
Les Nouvelles

L'édito du Maire

Bonjour à tous,

Ce numéro de mars nous permet de vous informer sur plusieurs projets ou dossiers.

Le plus visible est bien sûr la fin des gros travaux de voirie sur la Grande Rue même si tout n'est pas tout à fait terminé car nous ne pouvons accepter la réception des travaux sur le tronçon entre la place et le carrefour de la Fosse Rouge du fait des erreurs de niveau. D'autre part, il restera à dessiner la signalisation horizontale.

Services et élus travaillent aussi activement à la préparation d'un dossier de financement pour les projets de réfection de la maison des associations, de la maison de santé et des tennis.

Par ailleurs, c'est avec beaucoup de plaisir que nous vous avons communiqué les engagements pris par la SAPN pour mieux intégrer l'aire de service dans son environnement tant paysager que phonique. Cela signifie, bien sûr, que nous allons avoir une période de travaux tant pour la station-service que le restaurant et les commerces qui vont s'y installer puis la réalisation des talus et murs anti-bruit et les aménagements paysagers.

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise poursuit la mise en place des équipes et des outils notamment informatiques pour assurer une plus grande réactivité et une meilleure visibilité de son action dans ses domaines de compétence en particulier pour la voirie et la gestion des déchets.

Dans les grands dossiers de l'intercommunalité essentiels pour notre territoire, figure le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Je vous invite à vous rendre sur le site de la communauté urbaine pour prendre connaissance des échanges qui ont eu lieu lors des 6 réunions publiques. Une restitution publique aura lieu le 16 mars à la maison des associations d'Aubergenville et le Conseil Communautaire votera les grandes orientations que constitue le PADD, Plan d'Aménagement et de Développement durable.

J'attire aussi votre attention sur la position qu'a prise la municipalité en s'opposant aux différents tracés de la Liaison Nouvelle Paris Normandie, dont le tracé sud pourrait impacter la commune. En accord avec la communauté urbaine GPSEO et le Département, le conseil municipal s'est appuyé sur l'impact de ce projet sur les zones urbaines et agricoles concernées et sur son absence d'intérêt pour les franciliens pour inciter la présidente de la Région à refuser toute contribution financière de la Région Ile-de-France en faveur de ce projet. Certes, il s'agit d'un projet à très long terme et dont le financement n'est pas intégralement assuré mais il est indispensable que nous restions extrêmement vigilants à son propos.

Vous trouverez aussi des informations pratiques sur, d'une part, la vignette Crit'Air et d'autre part, l'arrivée du compteur Linky qui occupe notre dossier du mois.

Enfin, vous prendrez connaissances du calendrier de nos différents rendez-vous qui jalonneront ce mois de mars et notamment notre fameux Carnaval sur le thème cette année des super héros. À vous y voir nombreux et déguisés le samedi 22 avril à Morainvilliers !

Bien cordialement. Fabienne DEVEZE

Au sommaire ...

LA MAIRIE VOUS INFORME 2 à 6

Collecte des déchets / Horaires et contacts / Travaux bruyants / Conseil municipal du 1er février 2017 / Fibre optique : Questionnaire satisfaction / Refonte des cartes électorales / Accueil personnalisé au centre des Finances Publiques de Poissy / Pensez à obtenir votre « certificat qualité de l'air ! ».

DOSSIER DU MOIS 7 à 10

Le compteur LINKY, au service des collectivités et des citoyens.

ACTUALITES 11 à 14

Sur la piste d'un Job d'été / GPS&O : Transfert intégral de la compétence Voirie en 2017 / Le numérique dans nos écoles / Ouverture prochaine d'une crèche intercommunale / Chantier en images / L'aire de service de l'A13 évolue.

ZOOM ARRIERE 15 et 16

Galette des rois avec les grands-parents dans nos maternelles / Cérémonie des Vœux du Maire et Accueil des nouveaux habitants / Fabienne Devèze décorée des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

A VOS AGENDAS 17

Un carnaval de Super-Héros à Morainvilliers / Loto du Lions Club.

PETITES ANNONCES 17

ASSOCIATIONS 18 à 20

Prochain bouclage des Nouvelles
N° 93 - Avril 2017
Remise textes : le 13 mars 2017
Parution : le 3 avril 2017

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur
www.morainvilliers-bures.fr / communication@morainvilliers-bures.fr

Jeunes lycéens étrangers Allemands, Mexicains, Slovaques, cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Paul, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017.Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Ignacio, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Simona, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir". Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

RENSEIGNEMENTS :

Sylvia GARCIA RENARD
Verneuil/Seine
01.39.71.79.68
sylviarenard@hotmail.com

BUREAU COORDINATEUR CEI SAINT-MALO

Magali Guinet
02.99.46.10.32
magali@cei4vents.com

La mairie vous informe

Collecte des déchets

Toute l'info sur le site de GPS&O

Un onglet « Vie quotidienne » / « Vos déchets » a été créé sur le site de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise : Vous y trouverez à ce jour le calendrier de collecte de notre commune, mais aussi les coordonnées et horaires des déchetteries du territoire.

Des formulaires de demande de bacs, de composteur ou encore de badge déchetterie ont également été mis en ligne puisque les demandes de ce type se font maintenant directement sur le site via le lien suivant **http://www.gpseo.fr/vos-déchets** Toutes ces informations sont bien sûr également disponibles et reprises sur le site de la mairie www.morainvilliers-bures.fr rubrique vie quotidienne/gestion des déchets.

➔ Le Calendrier de Collecte des déchets 2017 a été distribué dans votre boîte aux lettres le mois dernier sur Morainvilliers et ce mois-ci sur Bures, conservez-le, il vous sera bien utile !

➔ Les principales dates à retenir

Déchets verts : **Collecte les 6 et 20 mars, le 3 et 17 avril,** 10 sacs maximum

Encombrants : **Collecte le 1er mars et le 7 juin,** les sortir la veille au soir à partir de 20h

TRAVAUX BRUYANTS

➔ Nous vous rappelons que l'utilisation d'engins à moteur, tronçonneuses, tondeuses thermiques ou électriques, jets haute pression… tous travaux bruyants sont :

- **interdits les jours fériés toute la journée**
- **tolérés les dimanches de 10h à 12h**
- **permis les autres jours sauf entre 20h et 8h**

NOUS CONTACTER

Le maire et les élus reçoivent sur rendez-vous.

Par téléphone : 01 39 75 87 53
aux horaires d'ouverture (ci-dessous)
Par courriel :
Depuis le formulaire NOUS CONTACTER sur notre site www.morainvilliers-bures.fr

Par courrier :
Mairie - Place de l'église
78630 Morainvilliers

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil :
Lundi : de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00
Mardi, Mercredi et Samedi :
de 9h00 à 12h00
Jeudi : de 9h00 à 12h00 et
de 14h00 à 17h30
Vendredi : 14h00 à 17h00
Samedi : de 9h00 à 12h00

Service de l'urbanisme et du cadastre :
Uniquement lundi, mardi et jeudi matin de 9h00 à 12h00.

LES NOUVELLES

Directeur de la publication :
Fabienne Devèze

Adjointe à la communication :
Stéphanie Martin

Comité de rédaction :
Equipe municipale
Mise en page : Anna Design

Impression : Ateliers Demaille, Alfortville

Résumé du compte-rendu

Conseil municipal du 1er février 2017

> DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 - AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET : Considérant que le budget primitif 2017 de la ville n'est pas encore voté. Considérant que certaines dépenses d'investissement doivent être engagées au cours du premier trimestre de l'année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité Madame le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Crédits 2016	Montant de l'autorisation
Chapitre 20	4 000.00 €	1 000.00 €
Chapitre 21	221 595.90 €	**55 398.98 €**
Chapitre 23	2 990 500.00 €	**50 000.00 €**

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune lors de son adoption.

> LINEAIRE DE VOIRIE CREE POUR LES VOIES DE LA ZAC DES GRANDS SAULES (TRANCHE 1) : CONSIDERANT le classement dans le domaine public communal de l'ensemble des voies et espaces publics de la tranche de la ZAC des Grands Saules, à savoir

- Parcelles AC 396, 397, 398 (la coulée verte) pour une surface de 4 209 m²
- Parcelle AC 405 (Bassin de retenu) pour une surface de 3 785 m²
- Parcelles AC 400, 406, 414, 412 (voiries) pour une surface de 9 225 m²

APRES AVOIR DELIBERE, à l'unanimité le Conseil Municipal annonce le linéaire de voirie crée :

- Rue des Longs sillons (315 ml)
- Rue des Grands Saules (145 ml)
- Rue des Charmilles (206 ml)
- Rue de la St-Gorgon (115 ml)
- Rue du Pressoir (95 ml pour la T1 – la seconde partie de cette rue se poursuivant dans la T2)

Soit un total de 876 ml

APPROUVE le linéaire annoncé.

> POSITION DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PASSAGE DE LA LIGNE PARIS NORMANDIE : Le maire expose : La société SNCF Réseau poursuit des études approfondies sur notre territoire en vue de définir une zone de passage pour le projet de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN).

Rappelant que quatre tracés sont en lice qui impacteront considérablement les zones traversées. Que l'équilibre économique de ce projet n'est pas assuré sur le long terme et le financement des travaux n'est pas trouvé. L'engagement financier de la Région Ile de France serait décisif car la réalisation de ce projet est impossible sans une importante contribution de la Région Ile-de-France puisque la dette de la SNCF Réseau dépasse 45 milliards d'Euros.

Soulignant que le projet ne bénéficie en aucun cas à la desserte de l'Ile de France en lui apportant de graves préjudices sur les secteurs concernés tant pour les zones urbanisées que pour les secteurs agricoles qui subissent déjà de nombreuses emprises.

La mairie vous informe

Rappelant que le cadre de vie de nos communes et en particulier de Morainvilliers-Bures est largement menacé ainsi que celui de toutes les communes voisines. C'est donc le cadre de vie de milliers d'habitants qui sera dégradé.

Considérant que le conseil départemental des Yvelines, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise nous ont déjà fait part de leur désaccord sur les zones de passage étudiées.

Rappelant que le conseil régional a fait de la préservation des espaces ruraux d'Ile-de-France un axe fort de sa politique, une position claire et que les engagements financiers lourds de la Région ne devraient s'orienter que vers des projets bénéfiques pour l'Ile de France, ce qui n'est pas le cas pour le projet LNPN. .

Le conseil municipal de Morainvilliers Bures s'oppose à l'unanimité à la LNPN et à tout financement de la Région Ile de France pour ce projet et rappelle à Madame la Présidente du Conseil Régional que les engagements de préservation du cadre de vie pris auprès des habitants des zones rurales d'Ile de France ne doivent pas être oubliés.

Fibre Optique

Questionnaire satisfaction des nouveaux usagers

Dans le cadre du raccordement au réseau de la fibre optique accessible pour certains habitants sur la commune depuis 2016, la municipalité souhaiterait connaître votre satisfaction quant à ce nouveau service. En effet, nous ne manquerons pas de faire remonter vos remarques auprès d'Orange en cas de remontées récurrentes. Merci par avance pour votre collaboration !

L'enquête ci-dessous est à retourner en Maire :

- ➔ soit en le déposant à l'accueil aux horaires d'ouvertures,
- ➔ soit par courrier (Enquête Satisfaction Fibre Optique – Mairie de Morainvilliers - Place de l'église 78630 Morainvilliers),
- ➔ soit par mail : communication@morainvilliers-bures.fr

orange

ENQUETE DE SATISFACTION VIS-A-VIS DE LA FIBRE OPTIQUE

Pour chacun des points suivants concernant l'installation de la fibre optique, quel est votre niveau de satisfaction ?

L'installation de la fibre à votre domicile	Très satisfait ☐	Assez satisfait ☐	Peu satisfait ☐	Pas du tout satisfait ☐	Pas d'opinion ☐
La pertinence des informations donneés par Orange	Très satisfait ☐	Assez satisfait ☐	Peu satisfait ☐	Pas du tout satisfait ☐	Pas d'opinion ☐
La rapidité du débit demandé	Très satisfait ☐	Assez satisfait ☐	Peu satisfait ☐	Pas du tout satisfait ☐	Pas d'opinion ☐
Quel est votre opérateur ?	Orange ☐		SFR ☐		Autre ☐

Remarques :

La mairie vous informe

Vie civique

Refonte des cartes électorales

Toutes les mairies procèdent à une refonte complète des listes électorales, ce qui conduit à l'envoi d'une nouvelle carte d'électeur à tous les inscrits. La dernière refonte de la liste ayant eu lieu en 2012, tous les électeurs vont donc recevoir une nouvelle carte aux alentours de la fin du mois de mars 2017.

Nouveau service

Accueil personnalisé au centre des Finances Publiques de Poissy

À compter de janvier 2017, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est mis en place dans le centre des finances publiques de POISSY.

Souple et pratique, l'accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant pris préalablement connaissance de leur dossier et munis des pièces utiles.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, réservée aux demandes les plus complexes, les usagers particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous sur le site impots.gouv.fr (rubrique « Contact »), où ils accèdent, à tout moment, à de nombreuses informations et à l'offre de services en ligne, mais aussi par téléphone ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'usager obtienne une réponse. De plus, sur place, nos centres des finances publiques sont dotés d'un espace PC libre-service permettant aux usagers de se familiariser avec les services en ligne.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignement, remises de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Environnement

Pensez à obtenir votre « certificat qualité de l'air ! »

La qualité de l'air est devenue un enjeu sanitaire majeur : 60% de la population française respire un air pollué. C'est pourquoi l'État a mis en place un plan d'action pour la qualité de l'air. Le dispositif du certificat qualité de l'air en est un exemple concret. Cette petite pastille de couleur que les automobilistes doivent arborer sur leur pare-brise à chaque fois qu'ils se rendent à Paris et en petite couronne, vise à donner la possibilité aux utilisateurs des véhicules les moins polluants de bénéficier d'avantages pour circuler. Et aux autres, de laisser leur véhicule au garage en temps de pollution.

Le certificat qualité de l'air, comment ça marche ? On distingue 6 classes destinées aux véhicules les plus propres. La nomenclature s'appuie sur les émissions polluantes des voitures particulières, des 2-3 roues et quadricycles, des poids lourds, dont les autobus. Elle comporte 6 classes en fonction de la motorisation et de l'âge du véhicule, dont une classe spécifique est réservée aux véhicules électriques « zéro émission moteur ».

Pour obtenir le certificat, il suffit de le demander sur internet via la plateforme www.certificat-air.gouv.fr.

Confectionné à la demande, le certificat sera délivré par voie postale, à titre individuel, à chaque propriétaire de véhicule qui en fera la demande. Attention, il sera expédié à l'adresse qui figure sur la carte grise du véhicule. Le certificat est un document sécurisé qui permet de limiter tous types de fraude. La classification du véhicule est valable pour toute la durée de vie du véhicule. À noter que le certificat est de 4.18 €, payable en ligne. Ce prix couvre les frais de fabrication, de gestion et d'envoi.

Il faudra attendre quelques jours pour qu'il soit fabriqué et envoyé par la Poste. Une fois sa commande validée, le demandeur recevra par mail un récépissé attestant la catégorie de son certificat en attendant de le recevoir. Il fait l'objet d'une démarche volontaire pour les usagers qui le souhaitent. Il est toutefois obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte, où la circulation des véhicules les plus polluants est restreinte par arrêté local après avoir effectué les études et consultations prévues par la réglementation. C'est le cas à Paris depuis le mois de janvier.

LE COMPTEUR LINKY, AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES CITOYENS.

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Linky

le compteur communicant d'Enedis

Déploiement sur Morainvilliers Bures : 2nd trimestre 2017

En 2009, l'Union Européenne a défini l'ambition de déployer 80% des compteurs communicants à l'horizon 2020.

En France, cet objectif a été réaffirmé dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte d'août 2015.

C'est dans ce contexte qu'Enedis, Entreprise de Service Public, Gestionnaire du Réseau de Distribution d'électricité sur 95% du territoire, a posé les premiers compteurs communicants « Linky » en décembre 2015 et s'est fixé pour objectif de remplacer 90% des anciens compteurs d'ici 2021.

> Qui est concerné par la pose du compteur Linky ?

Sont concernés par le compteur Linky, tous les foyers et bâtiments disposant d'une puissance individuelle inférieure ou égale à 36kVA : particuliers, professionnels, entreprises, collectivités, ….

> Comment le déploiement va-t-il se dérouler ?

Enedis a préparé un plan de déploiement en concertation avec l'ensemble des parties prenantes : les pouvoirs publics (ministères, gouvernement), la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), les associations de consommateurs, les fournisseurs d'électricité, etc., et s'est attachée à informer l'ensemble des représentants des collectivités territoriales.

> Quels sont les avantages pour les consommateurs ?

Plus de confort

La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées **à distance sans dérangement** :

- des relevés de consommation automatiques quotidiens à distance
- permettant de ne plus avoir de factures estimées, sources de nombreuses contestations clients
- des interventions rapides, en 24h sans rendez-vous : mise en service , modification de puissance, ..
- un meilleur diagnostic des pannes
- une protection des installations clients en cas de surtension sur le réseau

Plus de services

De nouvelles **offres** tarifaires, mieux adaptées aux besoins des consommateurs pourront être développées par les fournisseurs.

- Par exemples des offres week-end/semaine

Plus d'économies

Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et ainsi **mieux la comprendre pour mieux la maîtriser**.

par défaut
- Un accès sécurisé par internet qui permet une meilleure connaissance de ses consommations : mois par mois, jour par jour (avec historique)
- Des comparaisons possibles avec d'autres foyers

au choix du client
- Possibilité de consulter sa courbe de consommation jusqu'à un pas de 30mn (puissance moyennée, puissance max atteinte jour par jour)
- Possibilité de télécharger ses données
- Possibilité de donner son accord pour transmettre ses données à un tiers (fournisseurs d'énergie ou de service par exemple)

En aucun cas Linky n'enregistre la consommation individuelle des appareils

> Comment va se passer l'installation ?

Des courriers personnalisés (précisant les coordonnées de l'entreprise de pose et **le numéro vert d'assistance Linky : 0800 054 659**) vous seront envoyés entre 30 et 45 jours avant la date de pose. L'entreprise de pose qu'Enedis missionnera vous informera de son passage 25 jours au moins avant la date prévue. Ces entreprises seront facilement identifiables grâce au logo « Partenaire Linky » sur les véhicules et badges d'identification. L'opération de remplacement du compteur durera environ 30 minutes. Le compteur Linky sera installé en lieu et place de l'ancien compteur. Votre présence ne sera nécessaire que lorsque le compteur est situé dans le logement.

> A quand l'arrivée du compteur chez moi ?

La mise en place des compteurs Linky **sur Morainvilliers-Bures** est prévue durant **le 2nd trimestre 2017.**

> Quel est le coût du déploiement du compteur Linky ?

Le compteur Linky fait partie des investissements de modernisation d'Enedis (au même titre par exemple que l'enfouissement ou le renouvellement de lignes), et représente un investissement d'environ 5 milliards d'euros. En effet, le compteur Linky est une brique essentielle pour accompagner la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique et en particulier le développement des énergies renouvelables, mais aussi l'émergence de la ville du futur.

➔ Le déploiement du compteur Linky n'engendre **ni travaux ni frais à la charge des communes ou des contribuables.**

> Linky et les Ondes ?

Le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires

- Testé à de nombreuses reprises (par ex. à l'Agence nationale des Fréquences (ANFR), ou au Laboratoire National de métrologie et d'Essai (LNE)
- Respect réaffirmé par le **Conseil d'Etat dans sa décision N° 354321 du 20 mars 2013**

Le compteur Linky n'utilise pas d'ondes Radio (radiofréquences) pour communiquer

À la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

Il utilise le CPL (Courant Porteur en Ligne)

C'est un signal basse fréquence (63 à 75 kHz) qui circule dans le câble électrique.
Il se superpose au 50 Hz.
Le CPL est déjà largement utilisé :
> pour l'envoi du signal 175 Hz (heures creuses, heures pleines) et ce depuis 50 ans
> pour des usages domestiques (box internet CPL, baby phone,...)

Compteur Linky
pendant moins d'une minute par jour
0,1 V/m à 20 cm
Bien inférieur à d'autres usages domestiques

Le concentrateur interroge le compteur pendant moins d'1 mn par jour

Il utilise une puissance très faible de l'ordre d'1 Watt, comme les autres compteurs.
De l'ordre de 800 octets sont transmis (soit l'ordre de grandeur d'un SMS).
Pendant 99,9 % du temps le compteur fonctionne comme avant

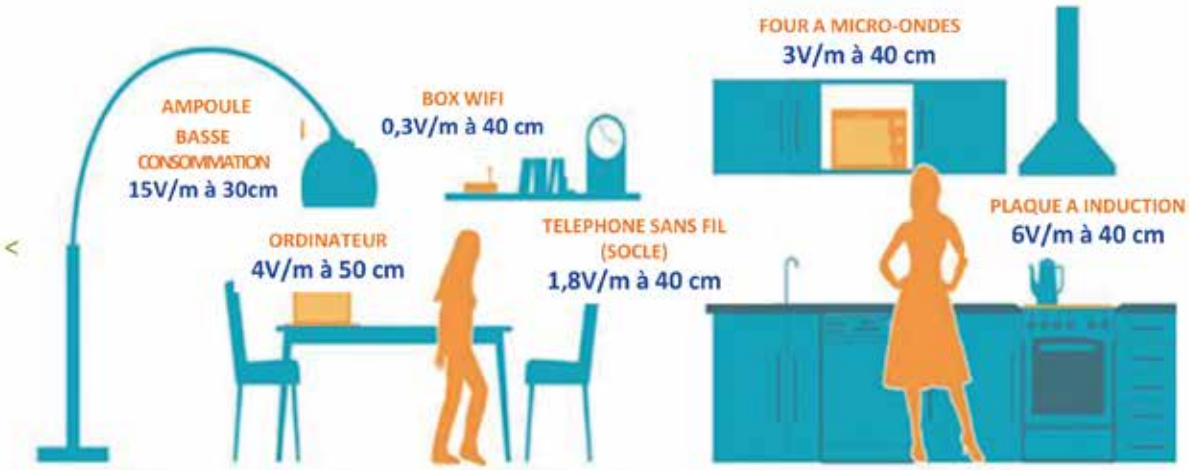

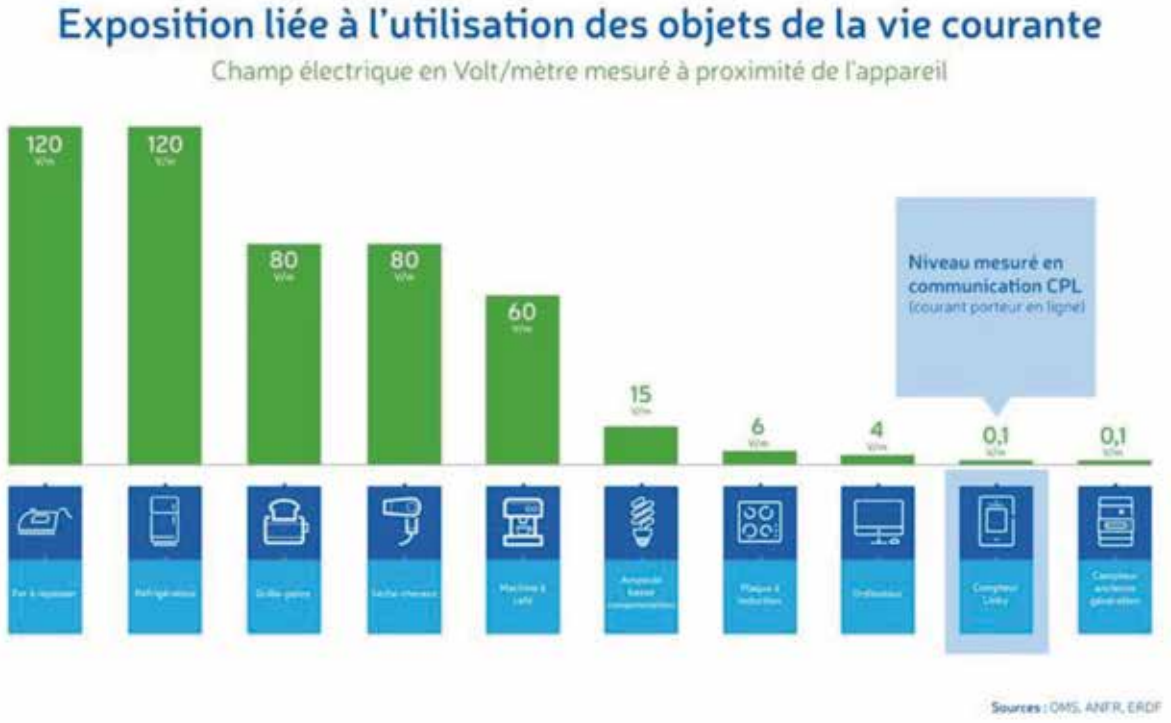

> La pose du compteur Linky est-elle obligatoire ?

- Les compteurs sont la **propriété de la collectivité** qui en confie à Enedis l'exploitation à travers le contrat de concession.
- De par sa mission et comme il est inscrit dans le contrat d'accès au réseau, **Enedis doit avoir accès au dispositif de comptage**.
- **Le déploiement de Linky est une obligation légale**, inscrite au code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.
- **La responsabilité de la commune ne peut pas être engagée**.

Le déploiement du compteur LINKY s'inscrit dans le cadre d'une **démarche européenne et nationale** remontant au début des années 2000 et encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires, dont :

- La **directive 2009/72/CE**, dans son paragraphe 2 de l'annexe I, énonce en particulier que les « Etats membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». Cette directive est transposée en droit français à **l'article L. 341-4** du code de l'énergie.
- Le **Décret n°2010-1022 du 31 août 2010** relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été récemment reprise dans le **code de l'énergie** à l'**article R341-4**. Le calendrier de déploiement est lui indiqué à l'**article R341-8**.

Etudiants

Sur la piste d'un job d'été

- Faites un tour sur les sites régionaux de Polemploi.fr pour connaître les opportunités à saisir. Par ailleurs, certains sites régionaux Pôle emploi mettent à votre disposition « la météo de l'emploi » (ex : Ile-de-France, Poitou-Charentes, Franche Comté, etc.). Vous trouverez les grandes tendances de l'emploi avec les intentions d'embauche par secteur et par départements.
- Les CRIJ et les CIDJ (centre d'information et de documentation jeunesse) accueillent sans rendez-vous les jeunes et les accompagnent sur des questions aussi diverses que l'orientation professionnelle, les métiers, la santé et le logement. Vous pourrez également obtenir des informations sur des opérations jobs d'été et jobs d'hiver de votre région, et connaître les dates des événements.
- Menez vos recherches sur des sites spécialisés : http://www.jobs-ete.com/, http://www.monjobalamontagne.com/, http:// www.travail-saisonnier.com/, etc.
- Cherchez par secteur d'activité (anefa.org, animjobs.com, etc.) et/ou par public : http://www.aidemploi.com/, http://www. jobaviz.fr/, http://jobetudiant.net/, http://www.studentjob.fr/, http://www.capcampus.com/ etc.
- Inscrivez-vous dans plusieurs agences d'intérim proches de chez vous : Adecco, Manpower, Randstad, Kelly Services, etc.). Relancez-les régulièrement, physiquement ou par téléphone, afin de montrer votre disponibilité et votre motivation.
- Autres supports indispensables à votre recherche : les journaux locaux gratuits et petites annonces dans les magazines.
- Rendez-vous également dans les offices du tourisme qui disposent parfois d'offres spécifiques aux travailleurs saisonniers.
- Enfin, renseignez-vous sur les forums, salons et job-datings. Vous en trouverez notamment sur pole-emploi-evenements.fr.

Grand Paris Seine & Oise

Transfert intégral de la voirie en 2017

La voirie fait partie des compétences obligatoires d'une communauté urbaine. Grand Paris Seine & Oise l'assume donc depuis sa création le 1er janvier 2016. Au cours de sa première année d'existence, cette mission a été en partie confiée aux communes-membres, par le biais de conventions de gestion provisoire. À compter du 1er janvier 2017, le transfert en pleine propriété de la compétence voirie au sein de la CU a été organisé.

GPS&O va donc gérer directement aussi bien les programmations de travaux d'entretien courant, de renouvellement que d'aménagements neufs ainsi que les personnels et les équipements liés à ce secteur d'activité. Ce développement implique une nouvelle structuration du service communautaire. La réorganisation qui se met en place résulte d'une importante concertation associant élus communaux et communautaires ainsi que des agents des différentes collectivités.

> LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE LA CU

Il comprend l'ensemble du domaine public routier communal - soit environ

1 800 km de chaussée à l'échelle de GPS&O - mais aussi certaines de ses dépendances :

- Accotements, talus, terre-pleins centraux, ronds-points
- Arbres d'alignement, murets de soutènement sur accotement
- Éclairage public

Suite en page 12

Suite de la page 11

- Feux tricolores
- Mobilier de sécurité (potelets, barrières, plots…) ou de propreté (corbeilles nécessaires à l'entretien)
- Signalétique
- Signalisations verticale et horizontale
- Mobiliers urbains (abribus, bancs…)

D'autres équipements y sont associés :

- Parcs publics de stationnement
- Ouvrages d'art (ponts…)

Les places publiques à l'exception des parvis exclusivement liés à un équipement et relevant d'un aménagement distinct de l'espace continu.

> CE QUI RESTE SOUS LA RESPONSABILITÉ COMMUNALE

Les municipalités conservent la gestion de plusieurs éléments :

- Les voiries lui appartenant
- Les chemins ruraux dans le domaine privé de la commune sauf si ouverts à la circulation publique et carrossables
- Les chemins forestiers
- Les parvis exclusivement liés à un équipement et relevant d'un aménagement distinct de l'espace continu
- L'embellissement paysager des terre-pleins, des trottoirs (massifs ou bandes longitudinales) ou des ronds-points et tout ce qui ne contribue pas à l'exploitation de la voirie
- Les stèles, les monuments, les fontaines…
- L'éclairage à visée ornementale (illuminations de Noël…)

Les maires préservent également leurs prérogatives dans plusieurs domaines :

- Les pouvoirs de police (sûreté et commodité de passage, règlementation de circulation et du stationnement, émission de contraventions…)
- Pose et entretien des systèmes de vidéosurveillance
- Choix de la dénomination des voies

Prise des arrêtés d'occupation temporaire (terrasses…) ou d'interdiction de circulation.

> COMMENT SONT STRUCTURÉS LES SECTEURS D'INTERVENTION ?

Les principaux changements organisationnels concernent les 10 Centres techniques communautaires (CTC), répartis de manière équilibrée entre l'Ouest (1 011 km de voirie, 180 000 habitants) et l'Est (814 km, 229 183 habitants) du territoire. Leur implantation géographique permet un maillage cohérent et complet sur l'ensemble du territoire, ce qui garantit une proximité et une réactivité indispensables au bon exercice des missions. Les CTC ont vocation à intervenir dans les domaines de

- La voirie (VRD)
- L'éclairage public
- La propreté urbaine
- Les espaces verts

Morainvilliers appartient au Centre Technique Communautaire (CTC) du secteur 7 suivant :

CTC Secteur 7
7 rue de la Grosse Pierre - 78540 Vernouillet

Contact : ctcvernouillet-voirie@gpseo.fr

Équipement scolaire

Le numérique dans nos écoles

De récents investissements en équipement numérique ont été réalisés dans les écoles en ce début d'année à savoir :

- 1 VPI (Vidéoprojecteur Interactif) dans chaque école élémentaire sur Morainvilliers et Bures (chaque école a donc à ce jour 1 TNI (Tableau Numérique Interactif) et 1 VPI)
- 1 mini Ipad pour chaque enseignante en maternelle afin de réaliser le carnet de suivi des apprentissages de chaque enfant illustré de dessins, photographies…. Carnet remis aux parents sous forme papier et/ou mis en ligne sur le site de l'école (exemple à la maternelle de Bures avec un accès par mot de passe personnalisé).

Petite enfance

Ouverture d'une crèche intercommunale

En décembre 2005, les communes des Alluets-le-Roi, de Morainvilliers, d'Orgeval et de Villennes-sur-Seine ont créé un Syndicat intercommunal dénommé "SIVU de la petite enfance", dont l'objet est la réalisation et la Gestion de structures multi-accueils de la petite enfance.

En 2008, un premier établissement, agréé pour 65 puis 80 berceaux, a été construit sur la commune d'Orgeval.

Aujourd'hui, les 4 communes ont souhaité, compte tenu de la demande toujours croissante, réaliser un second multi-accueil. Sur proposition de la commune de Villennes, un bâtiment est implanté 29 rue des Cerisiers dans le nouveau quartier des Fauveaux à Villennes (proche de la maison de retraite "la rose des vents"). Le potentiel d'agrément est fixé à 60 berceaux et l'ouverture est effective depuis le 13 février prochain. Le coût du programme représente 2 500 000 Euros HT. Le financement est assuré par le Caisse d'allocations familiales des Yvelines à hauteur de 612 000 Euros, le Département pour 459 424 Euros, l'État pour 90 000 Euros et une aide de notre Député David Douillet sur sa réserve parlementaire de 10 000 Euros. Le Syndicat a contracté un emprunt Long Terme de 1 100 000 euros. Le solde de l'ordre de 200 000 euros est autofinancé

Sous l'autorité des 4 communes représentées chacune au sein du Syndicat par 2 délégués titulaires et 2 suppléants, le fonctionnement de ce multi-accueil est assuré par la Société ÉVANCIA "Babilou", retenue dans le cadre d'un appel d'offres, avec pour Directrice Sabine Germain, jusqu'à présent Directrice à Poissy.

La répartition du nombre de berceaux validée par le Syndicat intercommunal, sur la base d'un agrément de 60 sera de 30 pour Villennes, 21 pour Orgeval, 5 pour Morainvilliers et 4 pour Les Alluets. A l'ouverture et provisoirement, 50 enfants seront accueillis pour atteindre 60 à la prochaine rentrée scolaire.

Les inscriptions se font au sein de chacune des Mairies de résidence des parents où des dossiers de pré-inscription peuvent être retirés.

CHANTIER EN IMAGES

> A Morainvilliers, les travaux de voirie Grande rue et Rue de la Bardaury se terminent avec la phase de rabotage et la pose du tapis de finition.

Protection sonore

L'aire de service de l'A13 évolue

> Renouvellement des sous concessions de l'aire de service sur l'A13 :
Dans le cadre du renouvellement de l'aire de service de Morainvilliers Nord, les sociétés Total et Autogrill Coté France ont été choisies comme nouveaux sous concessionnaires par la SAPN suite à une procédure de mise en concurrence. Ces 2 sociétés se sont engagées à réaliser des investissements importants sur l'aire visant à améliorer la qualité du service de l'accueil proposé aux usagers de l'autoroute A13.

> Aménagement contre le bruit :
Par ailleurs, suite à plusieurs échanges et aux demandes exprimées par la commune, la SAPN s'est engagée à procéder à d'autres aménagement pour améliorer l'intégration de aire dans son environnement notamment des aménagements paysagers et pour lutter contre le bruit subi par les riverains.

En particulier une solution mixte merlon/ mur en gabion posée en périphérie d'aire permettrait de répondre favorablement à cette double ambition.

Un aménagement de 4 m de haut par rapport au niveau de la chaussée de la voirie de desserte des places de stationnement poids lourd sera assuré par le biais d'un merlon, soit , aux endroits où la largeur des emprises SAPN sont insuffisantes, par un mur en gabion. Cet aménagement sera prévu depuis l'accès de service jusqu'à hauteur du bâtiment sanitaire existant.

Les dispositifs seront raccordés de manière à n'engendrer aucune rupture d'aménagement, et le merlon sera planté pour améliorer son intégration.

La date de fin de ces travaux est prévue pour mi-2018.

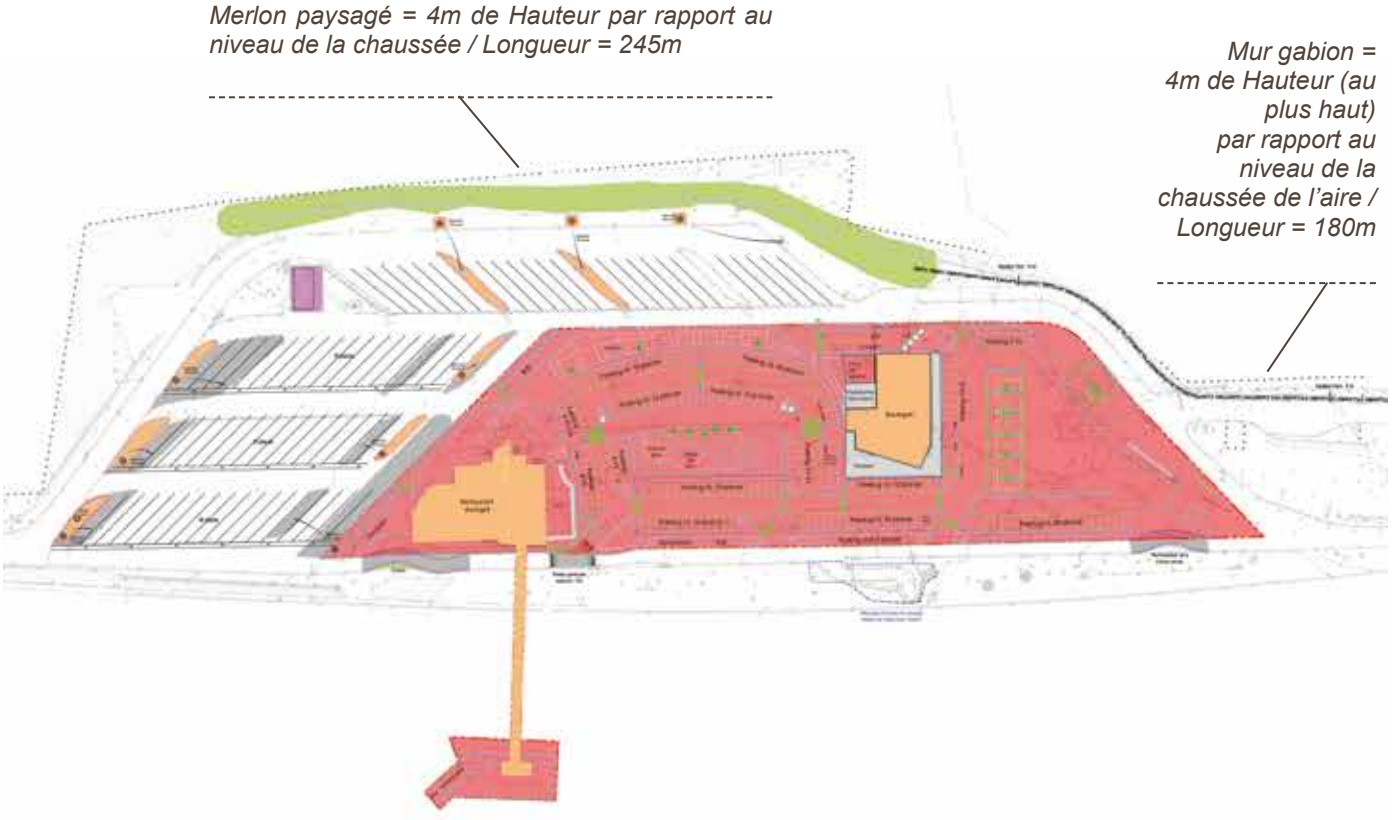

Echange intergénérationnel

Galette des rois avec les grands-parents dans nos maternelles

Au mois de janvier, les grands-parents ont été invités à venir dans les deux écoles maternelles de la commune pour partager une galette des rois avec les plus jeunes. Les enfants ont chanté quelques chants de Noël devant un public conquis d'avance avant de tirer les rois ! Une rencontre appréciée d'année en année et toujours organisée avec beaucoup d'attention par les équipes enseignantes qui fabriquent avec les enfants de magnifiques couronnes de papier, la municipalité offrant les galettes des rois.

Vie du village

Cérémonie des Vœux du Maire et Accueil des Nouveaux habitants

Le 27 janvier dernier, Fabienne Devèze, Maire de Morainvilliers-Bures ainsi que l'équipe des élus vous ont convié à une cérémonie des Vœux et à cette occasion, ont également accueilli les Nouveaux habitants présents en leur remettant un petit panier garni de produits locaux de la Maison Gaillard aux Alluets le Roi ainsi que bon nombre d'informations pratiques sur les services disponibles et les associations alentours.

Les projets communaux passés et à venir ont été rappelés lors d'une présentation en images de Madame le Maire, puis le verre de l'amitié a été servi accompagné de galettes des rois. Tout le monde a ainsi pu échanger dans une ambiance conviviale.

Cérémonie

Fabienne Devèze décorée des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur

Le 15 février dernier, une très belle cérémonie s'est déroulée dans les salons de la Présidence du Sénat. Après un discours rappelant le parcours professionnel de Fabienne Devèze, Maire de notre commune, soulignant son engagement pour la préservation des espaces agricoles et le développement de Morainvilliers-Bures, son tempérament et ses convictions fortes, Gérard Larcher, Président du Sénat, l'a décoré des insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Petite entorse au protocole, Fabienne Devèze a pris également la parole pour remercier chaleureusement l'assemblée présente. En effet, de nombreuses personnes étaient venues l'entourer pour cet hommage : sa famille, plusieurs élus du conseil municipal actuel, d'anciens élus, des agents municipaux mais aussi des personnalités officielles : Stéphane Grauvogel (Sous-Préfet de St Germain-en-Laye), Sophie Primas (Sénatrice), Alain Gournac (Sénateur), Philippe Tautou (Président de GPSEO), Karl Olive (Maire de Poissy et vice-président GPSEO), Joséphine Kollmannsberger (Maire de Plaisir et vice présidente du Conseil Départemental), Pierre Bédier (Président du Conseil départemental des Yvelines), Hélène Brioix Feuchet et Jean François Raynal (Conseillers départementaux), David Douillet (Député), Pierre Cardo (ancien Maire de Chanteloup-les-Vignes et ancien Président de la CA2RS), Alain Schmitz (ex-Président du Conseil général des Yvelines), Yannick Imbert (Secrétaire général à la préfecture de région) et Pierre Gautier (Maire des Alluets-le-roi) ainsi que des représentants du monde agricole.

Retrouvez-nous ou écrivez-nous sur :

1. www.morainvilliers-bures.fr
2. communication@morainvilliers-bures.fr
3. https://www.facebook.com/villedemorainvilliersbures

Samedi 22 avril 2017 – 9h45

Un carnaval de « Super-Héros » à Morainvilliers !

La commune de Morainvilliers-Bures avec la participation de l'association La Licorne et des résidents de Coallia organisent cette année le Carnaval sur le thème « Les Super Héros ».

Rendez-vous tous déguisés sur la Place de l'église de Morainvilliers à 9h45.

Au programme, défilé animé dans les rues du village, flambée du bonhomme du carnaval* et pause gourmande.

Un moment convivial pour petits et grands, nous vous attendons nombreux pour partager ensemble ce moment convivial et familial dans la vie du village. Montrez vos Supers Pouvoirs !

** Il est de tradition de brûler le bonhomme du carnaval pour mettre un terme à l'hiver et annoncer les couleurs du printemps.*

SERVICES À DOMICILE

> **Je cherche une aide-ménagère** pour trois heures de ménage et repassage par semaine dans ma maison à Morainvilliers.
Merci de me contacter si vous êtes intéressée au **06 44 36 14 40.**

GARDE D'ENFANTS

> **Assistante maternelle agrée** depuis Janvier 2007, en maison avec jardin aménagé pour les enfants.
Je dispose d'**une place à temps complet** dès à présent vous pouvez me contacter au **06 62 82 15 37**

BIBLIOTHEQUE MORAINVILLIERS-BURES
Ecole de Bures
5 Rue de la croix de l'orme

Présidente : Marie-Louise BATAILLE
01 39 75 88 84

Inscription gratuite

B-M-B

Mardi : 16h00/18h30
Vendredi : 16h00/18h00
Samedi : 10h30/12h30

01 39 75 81 40

biblibmb@gmail.com

Note de lecture n° 103 rédigé par Gilbert Lemétayer

Mémoire de fille
écrit par Annie ERNAUX
2016
Gallimard
nrf

Voici le dernier ouvrage de d'Annie Ernaux. Cette écrivaine –ici, pour elle, le féminin est obligatoire— professeure de français, a construit toute son œuvre, très importante, comme une sorte d'autobiographie en plusieurs épisodes, chaque livre racontant un épisode précis ou une période plus ou moins longue de sa vie. La voici cette fois aux prises avec ses dix-huit ans. A la sortie du lycée elle obtient un poste de monitrice dans une colonie de vacances. La jeune fille dont les parents tiennent un café-épicerie dans une petite ville normande et se sont toujours efforcés de la protéger contre les « mauvaise rencontres » et peut-être contre toutes les rencontres, va découvrir la vie en groupe, le regard des autres, ses propres désirs, se heurter à l'indifférence de ses collègues, réaliser la vanité de ses rêves. Elle apprendra beaucoup et ne sortira pas indemne de cette expérience. Ce qui rend ce récit si original c'est qu'Annie Ernaux, à 75 ans, se regarde vivre à 18 ans comme une étrangère et cherche comprendre les faits et gestes, cinquante cinq ans plus tôt, de la fille qu'elle était. On peut parler d'une **rétrospection**. L'héroïne est le plus souvent « elle », par moments « je », et même exceptionnellement « tu ». Une œuvre étrange et fascinante qui fait réfléchir.

Plus qu'une bibliothèque un lieu de vie

L'association B.M.B, Bibliothèque Morainvilliers Bures a le projet d'ouvrir à Morainvilliers centre «un lieu d'activités intergénérationnelles».

Avec le soutien du conseil municipal qui prévoit de rénover un espace à coté des écoles, existera plus d'une bibliothèque, un vrai lieu de rendez-vous pour tous les habitants de Morainvilliers.
Des livres mais aussi des jeux pour tous les âges la possibilité de rencontre pour communiquer vos idées de décoration de bricolage de jardinage avec des petites expositions ou simplement pour partager vos dernières lectures ou un temps de détente avec un café un thé ...
Pour mettre en action ce projet nous avons besoin de vous et à votre façon suivant le temps dont vous disposez vous participerez à la vie de la commune pour faire de ce lieu un vrais lieu convivial accueillant et chaleureux.
Simultanément avec ce projet nous serons toujours présents à l'école primaire de Bures avec 3000 livres à la disposition des enfants et des adultes.
Vous pouvez nous contacter aux heures d'ouverture de la bibliothèque de Bures, avec notre adresse mail ou joindre Marie-Louise Bataille personnellement par téléphone.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

Club d'amitiés Loisirs a le plaisir de vous proposer pour l'année 2016-2017

Présidente :
Mme Martine VALLA
01 39 75 51 05

participation de 12 €/personne pour effectuer **uniquement la sortie qui vous intéresse.**

Si vous êtes intéressé par une de ces propositions, contacter **Mme Martine DUSCH au 06 13 53 34 91**

Vendredi 10 mars	Vendredi 24 mars
L'enclos de Temple et l'église St Elisabeth RDV à 10 h 30 Sortie du métro Temple	**Le village de Passy** RDV à 10 h 30 Sortie du métro Passy En haut de l'escalator

BUR'ANIMATIONS

L'association Bur'animations a reçu avec grand plaisir une généreuse donation de la Saint Digoit (association de Bures dissoute).

En effet, son président, Mr BURNOTTE, nous a fait parvenir tout récemment un chèque de 1 500 euros.

Cette délicate attention va nous permettre d'organiser quelques sorties supplémentaires que nous avions dû supprimer faute de moyens.
Nous ainés y seront très sensibles et en remercient vivement le Saint Digoit.

La Présidente Mireille Nevé

Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles Morainvilliers-Bures

L'Amicale des donneurs de sang
vous rappelle que la prochaine collecte de sang
aura lieu
le samedi 8 avril 2017
dans les locaux de la garderie de Bures
De 14h à 19h
Venez nombreux, nous serons là pour vous accueillir avec le sourire!
Merci d'avance….

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.

DEFI POUR L'ENVIRONNEMENT IDFO
SAMEDI 25 MARS 2017

Changer le monde

« Ne doutons jamais qu'un petit groupe d'individus conscients et engagés puissent changer le monde. C'est même de cette façon que cela s'est toujours produit. » Margaret Mead, anthropologue.

Grâce à vous le
Défi pour l'Environnement Île de France Ouest (78, 92, 95)
sera un formidable succès

Nous voulons transmettre une « Terre propre » aux générations futures.

Les déchets n'ont pas leur place dans la nature ; c'est pourquoi nous avons fait le choix d'agir concrètement. Il reste, nous le savons tous, beaucoup à faire sur le terrain mais aussi, et surtout, au niveau des comportements et du vivre ensemble. Pourquoi pas nous !!

Les Lions des Yvelines, Hauts de Seine et Val d'Oise, se sont engagés pour cette action en faveur d'un environnement propre; c'est cet environnement que nous voulons transmettre à nos enfants, petits-enfants et aux générations suivantes.
Ensemble, nous croyons que c'est possible !

Chacun doit se mobiliser et mobiliser autour de lui. Nous sommes tous concernés : élus, parents, enseignants, éducateurs, sportifs, entrepreneurs, responsables associatifs et administratifs…Vous, nous.
C'est à travers une telle mobilisation qu'ensemble nous changerons les comportements.

REJOIGNEZ-NOUS !

« Fais de ta vie un rêve, et d'un rêve, une réalité » Le petit Prince, Antoine de Saint-Exupéry

RENDEZ VOUS SAMEDI 25 MARS 2017
SUR LA PLACE DE LA MAIRIE A 14H30

POUR UNE ACTION DE NETTOYAGE
AUTOUR DE NOTRE VILLAGE

SI CE DEFI VOUS MOTIVE VEUILLEZ PRENDRE CONTACT
AVEC Mr LAYREAU OU MR SANIAL AVANT LE 10 MARS 2017
voir coordonnées ci-dessous

Organisateur
Jean-Pierre POUDENSAN Gouverneur Ile de France Ouest – Lions Club de Pontoise –Tel : 06 07 94 65 66 johnpier45@aol.com
Contacts locaux
Jean-Raymond LAYREAU Président zone 7 – Lions Club de Poissy Pincerais – Tel : 06 24 78 21 83 jrl@dbmail.com Coordonnateur 78 Nord
Patrick SANIAL Lions Clubs International Tel : 06 71 74 90 11 patrick.sanial@orange.fr

OBJECTIF
VENEZ DONNER DEUX HEURES DE VOTRE TEMPS
A AMELIORER NOTRE ENVIRONNEMENT.
PARTICIPER A CETTE ACTION AVEC NOUS.

Les articles présentés dans cette rubrique sont communiqués par les associations qui en sont seules responsables.